

Syllogisme avec l'art. 36 Cst

Vous savez que les droits fondamentaux peuvent être restreints à certaines conditions. Voici un petit cas que vous devez résoudre en expliquant si la restriction envisagée respecte notre Constitution. Vous résolvez ce cas en respectant les étapes mentionnées.

« Dans une classe de l'école primaire de Marly, une enseignante a prévu de préparer Noël durant les cours d'activités créatrices en faisant construire des crèches aux élèves ; ces derniers doivent donc représenter le petit Jésus en Sauveur que les bergers et les rois mages viennent adorer. Le travail demandé est noté et cette note comptera pour la moyenne annuelle. Trois élèves d'une religion non chrétienne sont choqués par cette situation et affirment qu'un de leurs droits fondamentaux est violé. »



c. Quatre conditions doivent être remplies pour rendre une restriction d'un droit fondamental acceptable aux yeux de la Constitution. Citez ces quatre conditions et, pour chacune d'elles, dites si elles pourraient être satisfaites dans le cas présent

1. base légale : oui

Selon l'éducation en Suisse, on est censé avoir des cours d'activités créatrices et du bricolage. Cela fait partie de l'apprentissage scolaire.

2. intérêt public pondérant : oui

Si un élève non-chrétien refuse de réaliser le travail demandé par la prof des activités créatrices, alors il se peut que quelques élèves fassent la même chose, un peu comme effet domino. Car si on cède pour une personne, on doit céder pour les autres. = Égalité

3. proportionnalité : non

La prof peut très bien leur laisser faire une autre activité de leur religion et après comparer et s'intéresser aux autres religions de chacun. Le thème religion est le même pour tout le monde. Et les élèves seraient satisfaits.

4. noyau intangible : oui/non

Il s'agit des élèves non-chrétiens qui sont jeunes, alors c'est vrai qu'on peut d'une certaine façon modifier leur croyance. Par contre les parents doivent être plus choqués que leurs enfants.

Je pense pas qu'en bricolant des figures ~~non~~ chrétiennes, ils changent ~~peu~~ de religion. Je pense que ça nous permet de connaître les différentes religions, ce qui est important.

d. En fonction de votre analyse du point c., quelle conclusion apportez-vous au cas ci-dessous ? (1 pt)

Restriction qu'ils fassent la crèche avec Jésus mais obligation de faire une autre activité manuelle. Ainsi tout le monde fait quelque chose.

* et respecter

c. Quatre conditions doivent être remplies pour rendre une restriction d'un droit fondamental acceptable aux yeux de la Constitution. Citez ces quatre conditions et, pour chacune d'elles, dites si elles pourraient être satisfaites dans le cas présent.

1. base légale oui

À l'école on ne peut pas choisir se qu'on veut faire.
Tous les élèves doivent faire le travail demandé. Tout le monde à l'école est basé sur le Dieu chrétien. même program

2. intérêt public

oui

Tout le monde doit se cultiver et être ouvert.
L'école a un intérêt public. S'ils sont dans un canton chrétien c'est bien qu'il soit au courant de l'histoire de Dieu.

3. proportionnalité

non

La maîtresse peut s'arranger pour leur faire une sorte de rattrapage sur un autre sujet afin d'avoir quand même un travail noté.

4. noyau intangible

oui

Le noyau intangible n'est pas touché car on ne leur oblige pas à changer de religion et à croire en qqch d'autre.

d. En fonction de votre analyse du point c., quelle conclusion apportez-vous au cas ci-dessous ? (1 pt)

On peut leur donner un autre travail à faire.
C'est pas proportionnel alors leurs droits fondamentaux ne vont pas être restreint.



c. Quatre conditions doivent être remplies pour rendre une restriction d'un droit fondamental acceptable aux yeux de la Constitution. Citez ces quatre conditions et, pour chacune d'elles, dites si elles pourraient être satisfaites dans le cas présent.

1. Base légale : Ecole obligatoire, note d'activité
crèche obligatoire.

OK! les enfants doivent suivre
l'école obligatoire.

2. Un intérêt public : pour avoir une crèche et
donner une note aux élèves

OK! Les professeurs doivent donner
des notes aux élèves

3. Proportionnalité : Construire la crèche ne changera
pas leur croyance

OK! Les élèves n'ont pas besoin
de changer leur religion

4. Les droits fondamentaux sont inviolable : On a pas
le droit de faire reconnaître
Jésus comme Dieu à des enfants
non chrétiens

NO! Les élèves n'ont pas à faire
l'image d'un autre Dieu que le
leur

d. En fonction de votre analyse du point c., quelle conclusion apportez-vous au cas ci-dessous ? (1 pt)

On a pas le droit d'obliger ces enfants
de faire cette crèche si ça viole leur
croyance religieuse



c. Quatre conditions doivent être remplies pour rendre une restriction d'un droit fondamental acceptable aux yeux de la Constitution. Citez ces quatre conditions et, pour chacune d'elles, dites si elles pourraient être satisfaites dans le cas présent.

1. la base légale : dans l'article 15, petit numéro 4 dit "Nul ne peut être contraint à une communauté religieuse ou d'y appartenir, d'accomplir un acte religieux ou de suivre un enseignement religieux" Dans ce cas, il y a l'accomplissement d'un acte religieux.

Oui

2. l'intérêt public : Ici, l'intérêt public est basé sur une croyance religieuse chrétienne qui ne touche pas toute la population et l'enseignement de chaque religion et différente.

Oui

3. élément proportionnel : l'enseignante pourrait charger d'exercice par Noël et mettre une note sur un autre travail ainsi la mesure de proportionnalité est accordée. On pourrait faire un autre exercice sans aucune difficulté donc proportionnelle.

Oui

4. noyau intangible : le noyau intangible des élèves de ~~de~~ croyances et de religion différente de celle mise en cause peut être touché et ainsi il y a un suivi d'un enseignement autre que leur croyances personnelles donc enseignement religieux non voulu.

Oui

d. En fonction de votre analyse du point c., quelle conclusion apportez-vous au cas ci-dessous ? (1 pt)

Donc la conclusion est que l'enseignante ne peut pas faire cet exercice et le noter car elle viole les droits fondamentaux d'autrui des restrictions.